



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

*Direction Énergie Connaissance  
Département Autorité environnementale  
Division Evaluation Environnementale Est*

Affaire suivie par : Benjamin BERENGUIER  
Téléphone : 0434466454  
Courriel : Benjamin.Berenguiier@developpement-  
durable.gouv.fr

Montpellier, le 18/11/2016

Le directeur régional

à

Monsieur le Maire de CAVILLARGUES

Le Tour de Ville  
30330 CAVILLARGUES

**Objet : Dossier d'examen au cas par cas n°2016-004673  
Accusé de réception par l'Autorité environnementale**

En application des articles R122-17-II et R122-18 du Code de l'environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

**Personne public responsable du plan** : Commune de CAVILLARGUES

**Intitulé du plan** : Elaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Cavillargues (30)

**Localisation** : la commune de Cavillargues sur le département de Gard

Ce dossier a été reçu à la DREAL le **09/11/2016**.

Une demande de complément éventuelle pourra vous être adressée. Le délai d'instruction de deux mois débute à compter de la date du présent accusé de réception.

Au-delà de ce délai de deux mois, l'absence de réponse vaudra obligation tacite de réaliser une évaluation environnementale.

Conformément à l'article R122-18 du Code de l'environnement, je ferai procéder à la mise en ligne de votre demande d'examen au cas par cas sur le site internet de la DREAL Occitanie.